

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 23 mars 2023

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Madame Isabelle DELAINE

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 66
Nombre de procurations : 8
Nombre de votants : 74
Date de la convocation : 16 mars 2023
Date de publication : 30 mars 2023

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	THEVENIN Hélène	NONNOTTE-BOUTON Catherine
MICHAUD Dominique	TRONCIN Dominique	PRAT Hervé
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	BERNARDIN Daniel	REBILLARD Jean-Michel
DAUBIGNEY Jean-Michel	CHEVAUX Bruno	ROCHE Paul
JEANNET Nathalie	ROBERT Jean-Claude	RIOTTE Christine
MEUGIN Olivier	GINDRE Denis	CHAPIN Jean-Paul
GUERRIN Bernard	CHAUCHEFOIN Gérard	JEANNEROD Georges
SOLDAVINI Grégory	PAUVRET Emeric	DIEBOLT Alain
FERNOUX-COUTENET Gérard	ANTOINE Patricia	PANNAUX Joël
LEFEVRE Jean-Philippe	CHAMPANHET Stéphane	HENRY Micheline
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	DELAINE Isabelle	GUIBELIN Hervé
MONNERET Christophe	DOUZENEL Alexandre	MILLIER Cyril
ROY Jean-Yves	DRAY Frédérique	LABOUROT Céline
CALINON Séverine	GIROD Isabelle	GRUET Olivier
CROISERAT Jean-Luc	GRUET Justine	SAGET Emmanuel
GAGNOUX Jean-Baptiste	HAMDAROUI Ako	CALLEGHER Aline
GUIBELIN Marie-Rose	HERRMANN Nadine	JEANNEAUX Cyriel
HOFFMANN Maurice	JABOVISTE Philippe	LEGRAND Jean-Luc
LEPETZ Joëlle	JARROT-MERMET Laëtitia	LAGNIEN Jacques
PECHINOT Jacques	MARCHAND Sylvette	
RYAT Thomas	MBITEL Mohamed	
STOLZ Julien	MIRAT Maryline	

Conseillers suppléés

BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David
JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine
SANCEY Pascal suppléé par BOLIS Christine

Conseillers absents ayant donné procuration

MANGIN Isabelle donne procuration à JEANNET Nathalie
BERTHAUD Mathieu donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste
CUINET Jean-Pierre donne procuration à MARCHAND Sylvette
DEMORTIER Catherine donne procuration à CHAMPANHET Stéphane
GERMOND Daniel donne procuration à NONNOTTE-BOUTON Catherine
GOMET Nicolas donne procuration à BERNARDIN Daniel
PERNOUX Annie donne procuration à ROY Jean-Yves
RIGAUD Fabien donne procuration à MONNERET Christophe

Conseillers absents non suppléés et non représentés

MATHIOT Agnès	CHAUTARD Christophe	MATHEZ Christian
LACROIX Olivier	BREMOND Gabriel	GINET Gérard
VERNE Pierre	VIVERGE Patrick	
BONIN Jean-Luc	DAVID Françoise	

Objet : Programme d'actions ANAH 2023

Rapporteur : Monsieur Dominique TRONCIN

Par délibération n° GD122/20 du 17 décembre 2020, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a approuvé le programme d'actions de la Collectivité relatif aux aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Ce document précise les modalités d'intervention locales de l'Anah : priorités d'intervention, critères de sélectivité des dossiers, modalités financières d'intervention, conventionnement des logements et loyers applicables, etc.

L'Anah, lors de son Conseil d'Administration du 22 décembre 2022, fait évoluer l'aide « MaPrimeRénov' Sérénité », avec l'objectif de contribuer plus efficacement à la lutte contre la précarité énergétique, par l'éradication des passoires thermiques, et d'inciter les ménages les plus modestes à engager une rénovation énergétique globale de leur logement.

L'objectif de ces évolutions est ainsi de massifier les rénovations plus performantes, d'accélérer le rythme des économies d'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Pour les propriétaires occupants :

- Le dispositif d'aide est soutenu grâce à des modalités financières avantageuses et accrues au regard de l'évolution du montant des devis. IL est ainsi proposé l'augmentation du plafond de travaux subventionnables de 30 000 € à 35 000 € HT pour les travaux de rénovation énergétique,
- La possibilité de déposer pour un propriétaire occupant une nouvelle demande dans les trois années suivant le dépôt d'une première demande ayant donné lieu à l'octroi d'une subvention,
- La clarification de l'exigence d'atteinte d'une étiquette énergétique minimum E après travaux pour les travaux lourds, exclusion faite des travaux sur la sécurité, la salubrité ou l'adaptation du logement à la perte d'autonomie ou handicap.

Pour les propriétaires bailleurs :

- La PIL, Prime d'Intermédiation Locative, est pérennisée et étendue sur l'ensemble du territoire,
- Dans la typologie des travaux lourds, l'accompagnement est obligatoire pour tous les projets comportant un volet de rénovation énergétique,
- Clarification des méthodes de calcul justifiant des performances énergétiques des travaux et la référence à la notion d'étiquette du logement, afin de prendre en compte les différents types de DPE acceptés.

Pour les syndicats de copropriétés :

- Augmentation du plafond des travaux de l'aide socle qui passe de 15 000 € à 25 000 €,
- Le montant des primes accordées aux propriétaires très modestes passe de 1 500 € à 3 000 € et de 750 € à 1 500 € pour les ménages modestes,
- Possibilité de procéder à des engagements rectificatifs sous conditions.

Cette évolution ne modifie pas les règles d'attributions des aides aux travaux et des primes attribuées aux propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et copropriétés, qui restent traitées au niveau local.

Ces nouvelles règles doivent donc être transcrites dans le programme d'actions de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, pour les dossiers déposés au 1^{er} janvier 2023.

Ces modifications, conformément à l'article R.321-10 du Code de la Construction et de l'Habitation, ont préalablement été soumises à l'avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat lors de sa séance du 9 mars 2023.

